



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE**

**SEANCE DU 25 MAI 2021**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente se sont réunis le Mardi 25 Mai 2021 à 18 heures, au siège du Centre de Gestion de la Charente, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, Conseiller municipal de Maine-de-Boixe.

Date de convocation : 17 Mai 2021

Présents :

TITULAIRES : 14

- M. Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, Conseiller municipal de Maine-de-Boixe,
- M. Michel GERMANEAU, Vice-président du Centre de Gestion, Maire de Linars,
- Mme Sylviane BUTON, Vice-Présidente du Centre de Gestion, Conseillère municipale de Vervant,
- Mme Anna ANDRÉ, Vice-présidente du Centre de Gestion, Conseillère municipale de La Chapelle,
- M. Jérôme DESBROSSE, Conseiller municipal de Châteauneuf-sur-Charente,
- Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire de Saint-Amant-de-Boixe,
- M. Frédéric BASSET, Maire de Vouharte,
- Mme Fabienne GODICHAUD, Maire de Saint-Michel,
- Mme Sylvie MAILLOCHAUD, Adjointe au maire de Balzac,
- Mme Sonia PAPILLAUD, Conseillère syndicale du SIVOS Cellettes-Maine-de-Boixe,
- Madame Sandra ROS, Ville d'Angoulême,
- M. Jean-Paul ZUCCHI, Département de la Charente,
- M. Daniel ROUHIER, Conseiller Municipal de Brie,
- M. Christian BARDET, Président du Syndicat Mixte d'alimentation en eau du Sud-Charente.

Excusés :

TITULAIRES : 10

- Mme Monique CHIRON, Vice-présidente du Centre de Gestion, Maire de Voeuil-et-Giget,
- Mme Brigitte BAPTISTE, Maire de Touvre,
- M. Eric BIOJOUT, Grand-Angoulême – Communauté d'Agglomération,
- M. James CHABAUTY, Maire de Montignac-Charente,
- Mme Françoise DELAGE, Maire de Dignac,
- Mme Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac,
- M. Eric PINAUD, Vice-Président de la CDC de Charente-Limousine,
- M. Fabrice POINT, Maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure,
- M. Dominique SOUCHAUD, Maire de Saint-Sulpice-de-Cognac,
- Mme Anne-Laure WILLAUMEZ, CCAS d'Angoulême.

**SUPPLEANTS :**

- M. Francis LAURENT, Maire de Mornac.

Etait également excusé M. Damien THOMAS, Trésorier principal municipal.

**Pouvoirs : 6**

- Mme Monique CHIRON, Vice-présidente du Centre de Gestion, Maire de Voeuil-et-Giget, donne pouvoir à M. Michel GERMANEAU, Vice-président du Centre de Gestion, Maire de Linars,
- M. James CHABAUTY, Maire de Montignac-Charente, donne pouvoir à Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire de Saint-Amant-de-Boixe,
- Mme Françoise DELAGE, Maire de Dignac, donne pouvoir à M. Daniel ROUHIER, Conseiller Municipal de Brie,
- Mme Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac, donne pouvoir à M. Frédéric BASSET, Maire de Vouharte
- M. Eric PINAUD, Vice-président de la CDC de Charente-Limousine, donne pouvoir à Mme Sylvie MAILLOCHAUD, Adjointe au maire de Balzac,
- M. Fabrice POINT, Maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure, donne pouvoir à Mme Fabienne GODICHAUD, Maire de Saint-Michel.

**DÉLIBÉRATION N° 2021-19**

**OBJET : Protection Sociale Complémentaire – Conventions d'adhésion des collectivités - Frais de gestion annuels - Approbation**

Monsieur le Président expose que, compte tenu que le Conseil d'Administration vient d'approuver la signature de conventions de participation pour les risques Prévoyance et Santé, les collectivités et établissements publics qui avaient donné mandat au Centre de Gestion vont pouvoir décider d'adhérer sur la base des tarifs et conditions proposés.

Cette décision s'accompagnera simultanément de la signature d'une convention avec le Centre de Gestion porteur de la procédure.

A ce titre, le Centre de Gestion supporte et mutualise les coûts de la procédure (A.M.O., publicité, plate-forme de dématérialisation, gestion), de mise en œuvre et de pilotage pendant les 6 années de validité des conventions.

Pour couvrir ceux-ci, le CDG facture des frais de gestion annuels aux collectivités et établissements publics qui signeront une ou 2 conventions de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve les projets de conventions d'adhésion des collectivités aux conventions de participation Santé et Prévoyance, ci-annexés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions avec les collectivités ayant donné mandat au CDG, qui le souhaiteront et dont la liste est annexée à la présente ;
- Fixe les frais de gestion annuel à hauteur de 0,03% de la masse salariale N-1 soumise à l'URSSAF, de la collectivité (quel que soit le nombre de conventions de participation souscrites par la collectivité et le nombre d'agents qui adhèrent à la ou aux conventions).

A Angoulême, le 26 Mai 2021

Le Président du Centre de Gestion,



M. Patrick BERTHAULT.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ce recours pourra être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens en se conformant aux instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)